

**COMMUNE DE REDESSAN**Registre des Délibérations du  
conseil municipal

Séance du 02 mars 2026



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	24
Nombre de votants	21

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le dix-sept février deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Madame Fabienne RICHARD - TRINQUIER, Maire

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, C. CAVAILLES, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, J. L. MICHEL, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, L. SAUD, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

A. COLSON donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à C. VIGO

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

*Secrétaire de séance* : Valérie BOCCASSINO

### **Objet : Subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'exercice 2026**

Madame Le Rapporteur propose, après avis de la Commission des Finances, d'allouer une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Social, pour un montant de 10 000 € au titre de l'exercice 2026.

Madame Le Rapporteur demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de la subvention au CCAS.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

**ARTICLE UNIQUE** : autorise le versement d'une subvention de 10 000 € au CCAS sur l'exercice 2026.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD - TRINQUIER



Maire de REDESSAN

<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-213002116-20260302-D2026\_023-D